PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES BASQUES MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Alyson Lavoie, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Guy, que l'avis de motion suivant a été donné à la séance régulière du 14 novembre 2022 au 52, rue principale à 19 h 00 :

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 3211-2023 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023

Ce règlement qui sera adopté à une séance ultérieure a pour but de déterminer les différents taux de taxes et les compensations exigées pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023.

Copie du projet de règlement peut être consultée au 52, rue principale, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À Saint-Guy, ce 15ième jour de novembre 2022.

Alyson Lavoie

Directrice générale adjointe